

## **Procès-verbal du conseil d'école du jeudi 18 mars 2010 de 18h00 à 20h30**

Membres présents : Madame Dorléans (MS-GS) directrice d'école.

Mesdames Perrot(CP), Gibon (CM1-CM2), Gilbert (CM2), Cadic (CE2) professeures des écoles.

Messieurs Houard (CE1) et Powolny (CE2)

Mesdames Vinuesa, Bertrand, Rambaud, Decaen, Lassère, Marchall-Nicolas

Messieurs Leroy et Mette représentants des parents d'élèves

Monsieur Gobert maire adjoint chargé des affaires scolaires

Monsieur Auvray, conseiller membre de la commission école

Monsieur Guerandel, conseiller municipal

M. Lévy Roger DDEN

Membres excusés : Mme Inizan et Mme Duloy

### **1- Demande de budget pour l'année 2010**

Les effectifs restant les mêmes pour la prochaine rentrée, les demandes de budget sont :

- Fonctionnement : 50 euros par enfant
- Transport : 200 euros par classe pour financer une sortie, « les enseignants *demandent* au moins 300 euros par classe »
- Subvention à la coopérative scolaire : comme les années précédentes 5 euros par enfant.
- Le coût de l'abonnement internet haut débit de l'école (59 € mensuel),
- L'achat, l'entretien, la maintenance et le remplacement de tout le matériel informatique de l'école et du photocopieur,
- Participation financière concernant les activités périscolaires indispensable pour un grand nombre de parents : étude surveillée, garderie, service de cantine

*Une subvention exceptionnelle de 250 €uros a été accordée par la municipalité pour aider au financement du spectacle du « bonhomme misère ».*

Le conseil municipal refuse de participer au financement de la classe découverte des deux classes (CE2 et CM1-CM2), une participation de 15 euros par enfant leur était demandée.

*« Dans son refus, la municipalité précise qu'elle n'accorde pas de subvention supplémentaire à cette sortie dans la mesure où 1400 € sont accordés pour les sorties scolaires et que l'équipe enseignante se doit au travers de ses projets annuels de sorties scolaires fonctionner avec cette enveloppe. Il précise également que 2330 € sont consacrés au transport des enfants à la piscine. Elle réaffirme l'école comme une de ses priorités et rappelle également que la subvention accordée, environ 82€ par enfant et par an, est très supérieure à celle accordée par les communes environnantes.*

*La commune précise qu'elle doit être vigilante aux dépenses municipales pour faire face, en outre, aux baisses des subventions suivantes : Conseil Général : - 12.000 €, Caen la Mer pour la dotation de solidarité : - 22.000 €, DGF dotation de l'état : - 5.459 €... »*

La municipalité rappelle qu'elle finance les bus pour la piscine, l'anglais en CE1, l'étude surveillée.

Le tennis de table est financé par - la coopérative scolaire : 1 classe

- l'APE : 1 classe

- la municipalité : 2 classes

Question posée par une professeure des écoles : le budget alloué pour le tennis de table peut-il être redirigé vers les sorties scolaires ? Non, cette subvention s'inscrivant, pour la municipalité, dans une démarche de promotion de la pratique sportive scolaire à l'école

### **Budget investissement :**

- Des radiateurs ont été ajoutés en classe de CP. La municipalité même actuellement un diagnostic sur le système de chauffage. Progressivement toutes les classes seront équipées en commençant par la salle des maîtres.
- Des rideaux pour les classes de CE2 et CM1-CM2 sont vivement attendus, les enfants ne voient pas ce qui est écrit au tableau.
- Chaque année, il sera budgétisé une somme pour remplacement par classe des tables et chaises défectueuses.

### **2-Inscription pour la rentrée 2010**

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale nous a fait part que la configuration actuelle de l'école maternelle soit deux classes, ne nous permettait pas d'accueillir des enfants n'ayant pas trois ans au 31/12/2010.

La municipalité a des craintes de ne pas atteindre les effectifs souhaités c'est-à-dire 170 élèves au moins pour éviter une nouvelle fermeture de classe. 26 élèves de CM2 quitteront l'école pour aller au collège, il faut au moins 20 inscriptions pour la prochaine rentrée. « Dans cet esprit la municipalité rappelle qu'elle est favorable à l'accueil des enfants qui auront trois ans dans l'année pour éviter qu'il ne soient inscrits dans une autre école en particulier privée qui offre souvent des conditions d'accueil favorables aux jeunes enfants. Afin de présenter notre école, une lettre personnelle sera adressée à chaque famille de Cambes en Plaine et de Villons les Buissons ayant un enfant en âge d'être scolarisé à cette rentrée ».

### **3- Utilisation des locaux scolaires**

L'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires :

Des conventions ont été signées :

Pour le centre aéré en juillet et la chorale qui utilise la salle du sous-sol le jeudi soir.

Une convention sera signée avec le Relais d'Assistantes Maternelles pour l'utilisation de la salle du sous-sol.

*« La municipalité rappelle qu'elle dispose des locaux scolaires pour l'organisation d'activités à caractère culturel et de rencontre, social, socio-éducatif et pour le centre aéré pendant les heures ou les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de l'enseignement obligatoire (pendant les week-ends et les vacances). La Directrice de l'école recevra **systématiquement** un message pour l'avertir de l'occupation de l'école en dehors des périodes scolaires. ».* « La municipalité, de son côté, demande à la Directrice de l'informer de la présence d'enseignants pendant les week-ends et les périodes de vacances ».

#### Utilisation du gymnase

Les enseignants demandent de pouvoir arrêter la soufflerie qui refroidit les enfants et fait une nuisance sonore. « la municipalité informe la Directrice qu'une clé pour l'arrêt de la ventilation lui sera remise »

### **4- Evaluations CM2**

Les évaluations se sont déroulées du 18 au 22 janvier 2010. Elles permettent de faire des mises au point au niveau des programmes.

Elles étaient relativement difficiles en mathématiques. 26 enfants ont passé les épreuves.

	<33%	33% à 50%	50% à 66%	>66%
Français	2	4	8	10

Mathématiques	6	3	10	7
---------------	---	---	----	---

Les parents ont été reçus par Madame Gilbert à l'issu de ces évaluations.

### **5- Aide Personnalisée**

Les enfants bénéficiant de l'aide personnalisée sont ravis de pouvoir travailler en petit groupe. Il est vrai que ce sont souvent les mêmes enfants qui en ont besoin. Les parents semblent aussi satisfaits que les enseignants aient du temps pour aider leurs enfants.

### **6-Carnaval**

Il aura lieu le 26 mars après-midi. La municipalité prête la sono. Un courrier par mail avec les horaires des défilés a été envoyé pour que la municipalité puisse organiser la sécurité comme l'année dernière.

Tous les parents sont conviés à participer.

### **7- Kermesse**

Elle aura lieu le samedi 29 mai et sera organisée par l'A.P.E. avec l'aide de la municipalité qui pourra prêter des stands.

Les enfants feront un spectacle, chorale avant de commencer la kermesse.

L'A.P.E. fera appel aux parents pour aider dans l'organisation.

### **8- Questions diverses**

#### **Développement durable**

La municipalité organisera un marché de printemps le samedi 10 avril dans la salle des fêtes. Il y aura une exposition sur le développement durable, un quizz pour les adultes et une exposition de dessins des classes de CE2 et CM2. Un quizz est également proposé pour les enfants de l'école.

#### **Cantine**

- L'inscription à la semaine est confirmée. La municipalité envisageait une inscription à l'année, les enseignants et parents d'élèves ne sont pas favorables.
- La cantine pour les CP : les enseignants voudraient savoir définitivement si les enfants de CP déjeunent à 12h00 avec les maternelles ou à 12h30 avec le reste de l'élémentaire.
- Les enseignants demandent que le personnel de cantine puisse être dans les couloirs avant la sonnerie pour surveiller les enfants qui mangent à la cantine ; l'enseignant amenant les externes jusqu'à la barrière.

Date troisième conseil d'école : lundi 7 juin 18h00

La Présidente

des Parents d'Elèves

La Directrice

de l'école Hélène MOULIN